

Chez les races où les individus ne doivent être engraisés pour la boucherie qu'après plusieurs années d'un travail dur et constant, l'élevage est presque le contraire du précédent. Ici il faut développer, durcir les muscles et leur donner de bons points d'appuis. Pour cela, on leur distribue des aliments plutôt secs qu'aqueux, l'allaitement devient le plus court possible, le foin forme le fond de la nourriture pendant le premier hiver, une grande quantité de paille est également introduite pendant l'hiver précédent, et l'été la nourriture se prend au pâturage. Cependant si le travail n'est qu'un moyen de faire payer à l'animal une partie de ses dépenses d'entretien, l'alimentation devra se rapprocher de celle des animaux spécialisés pour la boucherie.

## REVUE DE LA SEMAINE

La journée du 14 a été consacrée à l'étude de la situation financière du pays et des moyens d'équilibrer les revenus publics avec les dépenses.

L'hon. M. Cartwright, le nouveau ministre des finances, fait remarquer que les hommes aujourd'hui au pouvoir manquent de l'expérience nécessaire pour résoudre les grandes questions actuellement mises devant eux. Cependant ces hommes se croient obligés de suivre une marche toute différente de celle adoptée par l'ancien ministre. Les ministres actuels, dit M. Cartwright, ont toujours prétendu et prétendent encore que les ressources du pays sont suffisantes pour rencontrer les besoins ordinaires; mais qu'elles ne suffiront jamais pour faire face aux grandes entreprises dans lesquelles la Puissance est engagée, et qu'il faut de toute nécessité augmenter les revenus au moyen de nouvelles taxes.

Le Gouvernement actuel accepte la succession que lui a laissé l'ancien ministre, mais il ne veut être responsable que des moyens qu'il suggérera pour réparer les erreurs de son prédécesseur. Quant aux entreprises déjà commencées, il fera tout en son pouvoir pour les mener à bonne fin; mais, dans le but d'assurer leur exécution, il ne compromettra pas la prospérité du pays.

Il accuse l'ancien gouvernement de s'être livré au gaspillage, d'avoir changé une augmentation de revenus de \$4,000,000, en un déficit de \$1,000,000. Il n'y a pas un seul gouvernement, dit M. Cartwright, qui a si bien réussi à marcher à reculons en finance. Néanmoins, nos obligations publiques n'ont pas diminué, il faut parachever le chemin de fer intercolonial, ce qui exigera encore \$2,000,000 et pourvoir à l'amélioration et à la construction des canaux ce qui demandera \$25,000,000.

D'après l'engagement pris, il faudrait aussi que le chemin de fer du Pacifique fût construit dans l'espace de sept ans. Si la chose est possible cet engagement sera rempli, même s'il faut s'imposer des sacrifices; mais il ne croit pas qu'il soit possible de construire 3,000 mille de chemin de fer dans un temps aussi limité.

On a estimé le coût du chemin à \$100,000,000 et c'est le chiffre le plus bas. Mais si l'on exige la construction du chemin dans le temps spécifié, la dépense ne sera pas moins de \$150,000,000 à \$160,000,000. Pour remplir cet engagement, il faudrait imposer au Canada une dette d'un tiers plus considérable que celle des Etats-Unis en regard à la population.

La Chambre devra décider s'il faut ou non construire ce chemin, mais en attendant, elle doit songer que ces travaux exigeront un emprunt de \$30,000,000 pendant sept ans et qu'il faudra payer l'intérêt de cette somme.

L'hon. M. Cartwright passe ensuite aux estimés:

D'après son prédécesseur, les recettes pour l'année 1873-74 devaient atteindre \$21,740,000 tandis que les dépenses étaient estimées à \$22,586,000. Mais ces dernières auraient dû être portées à plus de \$24,000,000; car aux estimés de M. Tilley il fallait ajouter \$400,000 pour l'Isle du Prince Edouard, \$200,000 pour le Nord-Ouest et la police montée, \$200,000 pour une élection générale, \$400,000 pour la perception du revenu, \$750,000 pour le département des postes et \$150,000 pour les sauvages. Ce qui forme un total de \$24,100,000 et sur tout cela le Gouvernement actuel n'est responsable que pour \$200,000 nécessités par les élections générales.

Les estimés des recettes faits par M. Tilley étaient à peu près corrects; il y a eu néanmoins une légère augmentation dans les revenus des douanes, de l'accise et des postes; mais les recettes du département des Travaux-Publics ont été de \$600,000 moindres que celles portées dans les estimés.

Pour l'année courante les recettes vont s'élever probablement à \$23,750,000; c'est une somme considérable relativement à notre population; mais les trois quarts de cette somme sont dépensés pour subsides et paiement de l'intérêt de la dette publique; de sorte que le Parlement n'a à sa disposition qu'un quart ou environ \$6,000,000.

Il ne voit pas la possibilité de réduire les dépenses au-dessous de \$22,000,000 pour la présente année et il ne croit pas non plus à une augmentation de revenus.

Pour la prochaine année fiscale, le Gouvernement demande \$42,000,000. Mais de cette somme il faut déduire \$6,831,000 pour le paiement de l'intérêt de la dette publique, \$5,500,000 pour les dépenses de perception du revenu, \$1,000,000 pour le rachat de la dette publique et certains travaux publics, et \$3,757,000 pour subsides aux Provinces.

Après avoir examiné diverses sources de dépenses, le ministre des finances constate qu'il faudra exiger pour l'année finissant le 30 Juin 1875 \$24,600,000, tandis que le revenu probable de cette même année ne dépassera pas \$22,000,000. Pour combler le déficit, le Gouvernement s'est décidé à imposer des taxes additionnelles sur divers articles et dans ce but certaines résolutions sont soumises à la Chambre. L'adoption de ces résolutions permettra au Gouvernement de compter sur une augmentation de revenus de \$3,000,000.

Les taxes additionnelles proposées portent sur les vins, le brandy, le gin, l'alcool, le rhum, le whiskey, les soieries, les satins, les cigares, le tabac, le thé, le café, les métaux, les machineries et le sucre en proportion de sa qualité.

Sur les vins, le droit actuel est d'un peu plus de 25 centins par gallons, le ministre des finances propose de porter le tarif à 40 centins sur les vins faibles, à 60 sur les vins plus forts, et à 83 sur les vins mousseux.

Sur le brandy, le gin et les autres spiritueux, l'augmentation sera de 20 centins par gallon.

Sur les cigares, l'augmentation sera de 45 à 70 centins par cent cigares; sur le thé noir elle sera de 8 à 9 centins, sur le thé du Japon de 12 à 14 centins, sur le thé vert de 6 centins, sur le café vert de 2 centins et sur le café rôti et moulu 3 centins par livre.

Sur tous les métaux, on imposera un droit de 5 centins par livre. Les importateurs de machineries paieront à l'avenir un droit de 10 par cent sur la valeur de ces machines.

Le Gouvernement demande en outre d'élever de 65 à 75 centins par gallons les droits sur les spiritueux fabriqués dans le pays, et de 16 à 20 centins par livre ceux imposés sur le tabac manufacturé.